



Canton de DREUX 1

Arrondissement de DREUX

L'an deux mil vingt-deux le **jeudi 09 Février 2023**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la salle de conseil, sous la présidence respective de **Madame Véronique BASTON, Maire**,

Etaient présents : Evelyne CHIAPPERIN, Yves ECOLAN, Yves DEMORA, Adjoint, Thierry BELLOIS, Eric BROCHARD, Claudia COURTOIS, Alice GAUTHIER, Frédéric LAMON, Ludovic MALLET, Dominique VIOLETTE. Conseillers municipaux.

Excusés : Jacques ISAMBERT (pouvoir à Véronique BASTON), Philippe GEHAN.

Dominique VIOLETTE a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique Baston, Maire, à 20H40.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15/12/2022 : Aucune remarque n'est faite.

Le procès-verbal du 15/12/2022 est approuvé à l'unanimité.

Tarifs communaux 2023.

Mme le Maire présente les tarifs communaux en vigueur : concessions cimetière, columbarium et location salle polyvalente. Elle propose de n'augmenter que le prix de la location de la salle polyvalente en raison de l'augmentation des coûts énergétiques. Une hausse de 5 % pour la période d'été et de 10 % pour la période d'hiver. Les tarifs seront appliqués dès les prochaines conventions de location à signer.

Accord à l'unanimité.

Loyer logement communal.

Mme le Maire propose de ne pas augmenter le loyer du logement appartenant à la commune. Le loyer actuel est de 518.05 €. La taxe des ordures ménagères reste à la charge du locataire.

Accord à l'unanimité.

Autorisation paiement investissements avant vote du budget.

Mme le Maire rappelle l'Article L1612-1 du CGCT qui permet d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit 81 188.87 € (325 755.46 € x 25 % =

81 188.87 €). Le montant engagé en ce début d'exercice 2023 est de 8 440 € correspondant aux dépenses suivantes :

- Mission de maîtrise d'œuvre pour les aménagements de sécurité hameaux prévus en 2023 : 1 500 €
- Paramétrage et mise en service du logiciel BL Enfance : 2 600 €
- Acquisition tablettes et coques de protection, ordinateur portable et installation de bornes Wifi école et cantine : 3 503 €
- Installation de bornes et clés Wifi bureau des adjoints + Hub accueil : 836 €.

Accord à l'unanimité.

ASC Mézières en Drouais : Nouvelles conventions.

Les conventions jeunesse 11-25 ans (8 communes) et 4-12 ans (4 communes) sont arrivées à leur terme au 31/08/2022, un avenant a été signé pour mener les accords jusqu'au 31/12/2022. Il convient de les renouveler pour une période de trois ans. L'objet de ces conventions étant d'apporter des animations périscolaires (mercredi) et extra-scolaires (vacances scolaires) aux jeunes maravillois. Ces services sont proposés par l'ASC Mézières.

Accord à l'unanimité.

Communication et questions diverses.

Madame le maire informe l'assemblée que le dimanche matin 19 Mars 2023 en association avec l'ASC Mézières une opération de nettoyage sera organisée sur la commune.

Madame le maire signale que des personnes de la commune souhaitent relancer le comité des fêtes.

Madame le maire précise qu'il y aura une commission finance dans le mois de Mars.

Madame Evelyne Chiapperin fait un point sur la mise en place de BL Enfance. Elle évoque également l'augmentation des effectifs scolaires pour la rentrée scolaire

La séance est levée à 22H40

Le Maire

Le secrétaire de séance

Véronique BASTON

Dominique VIOLETTE